

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D’AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 8 juin 2026 à l’hôtel de ville du même endroit, à 19 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence du maire, Richard St-Laurent.

Sont présents les conseillers(ères) :

Charles-Edmond Landry	conseiller poste #1
Jean-Pierre Lelièvre	conseiller poste #2
Samuel Boudreau	conseiller poste #3
Louise Landry	conseillère poste #4
Denis Richard	conseiller poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

143-06-2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Richard St-Laurent, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

144-06-2026

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

La conseillère, Louise Landry, fait la lecture de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juin 2026 qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2026
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d’un état de revenus et dépenses)
8. Demande de dons
9. **Urbanisme** – Adoption du règlement numéro 457 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à ajouter à la grille des spécifications les usages « bifamilial isolé et trifamilial isolé » comme usages autorisés dans la zone 153-ha et par la modification du nombre maximal de logements dans un bâtiment à la grille des spécifications pour cette même zone
10. **Urbanisme** – Adoption du règlement numéro 458 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à modifier la grille des spécifications pour la zone 128-ha par l'ajout de l’usage « multifamilial » comme usage autorisé dans la zone, par la suppression de la marge avant maximale prescrite et par la modification du nombre maximal de logements dans un bâtiment
11. **Urbanisme** – Adoption du 2e projet de règlement numéro 460 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à modifier les zones 115-m et 117-ha
12. **Urbanisme** – Avis de motion et adoption du projet de règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments numéro 461

13. **Administration** – Sécurité incendie – demandes pour la caserne 80 de Nouvelle – SSIAE
14. **Administration** – Embauche travaux publics – ouvrier spécialisé classe 2 – poste saisonnier 20 semaines
15. Varia
16. Période de questions pour le public
17. Clôture de la séance
18. Levée de la séance

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Denis Richard et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

Que l’ordre du jour soit adopté.

145-06-2026	3. CONSTATATION DU QUORUM Le maire, Richard St-Laurent, constate qu’il y a quorum. La séance peut être tenue.
146-06-2026	4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.
147-06-2026	5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2026 Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 11 mai 2026. Il est proposé par la conseillère Louise Landry et résolu à l’unanimité des conseillers(ères): Que le procès-verbal soit adopté, tel que présenté.
148-06-2026	6. CORRESPONDANCE Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.
149-06-2026	7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES) Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l’unanimité des conseillers(ères): Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, mai 2026, au montant total de 308 660,42\$ (comptes payés au cours du mois, 139 280,01\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 169 380,41\$. Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.
150-06-2026	8. DEMANDE DE DONS CONSIDÉRANT la demande de don suivante : Demande de participation financière – La Société d’Agriculture de New Richmond – Foire agricole 2026 CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2026; CONSIDÉRANT QU’UN marché public se tiendra sur le territoire de la Municipalité en 2026; POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Charles-Edmond Landry et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil refuse le don suivant :

- Demande de participation financière – La Société d’Agriculture de New Richmond – Foire agricole 2026

151-06-2026

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 457 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES USAGES « BIFAMILIAL ISOLÉ ET TRIFAMILIAL ISOLÉ » COMME USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 153-HA ET PAR LA MODIFICATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR CETTE MÊME ZONE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU’en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage numéro 325.1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à ajouter à la grille des spécifications les usages « Bifamilial isolé et Trifamilial isolé » comme usages autorisés dans la zone 153-Ha et par la modification du nombre maximal de logements dans un bâtiment à la grille des spécifications pour cette même zone;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s’est tenue le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU’un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s’est tenue le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE l’usage « trifamilial isolé » comprend trois logements et qu’il est nécessaire de modifier en conséquence le nombre maximal de logements dans un bâtiment à la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rédaction du premier projet de règlement, cet élément n’était pas présent et qu’il y a lieu de le préciser dans le 2e projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU’une consultation publique concernant le projet de règlement s’est tenue le 11 mai 2026 à 18 h et qu’un deuxième projet a été adopté;

CONSIDÉRANT QU’un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum écrit a été publié sur le site Internet et aux endroits habituels et qu’aucune demande n’a été déposée à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

D’adopter le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 457 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES USAGES « BIFAMILIAL ISOLÉ ET TRIFAMILIAL ISOLÉ » COMME USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 153-HA ET PAR LA MODIFICATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR CETTE MÊME ZONE

152-06-2026

10. URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 458 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR LA ZONE 128-HA PAR L'AJOUT DE L'USAGE « MULTIFAMILIAL » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE, PAR LA SUPPRESSION DE LA MARGE AVANT MAXIMALE PRESCRITE ET PAR LA MODIFICATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage numéro 325.1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à modifier la grille des spécifications pour la zone 128-Ha par l'ajout de l'usage « Multifamilial » comme usage autorisé dans la zone, par la suppression de la marge avant maximale prescrite et par la modification du nombre maximal de logements dans un bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'usage « multifamilial » comprend quatre logements ou plus et qu'il est nécessaire de modifier en conséquence le nombre maximal de logements dans un bâtiment à la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rédaction du premier projet de règlement, cet élément n'était pas présent et qu'il y a lieu de le préciser dans le 2e projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant le projet de règlement s'est tenue le 11 mai 2026 à 18 h et qu'un deuxième projet a été adopté;

CONSIDÉRANT QU'un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum écrit a été publié sur le site Internet et aux endroits habituels et qu'aucune demande n'a été déposée à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'adopter le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 458 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR LA ZONE 128-HA PAR L'AJOUT DE L'USAGE « MULTIFAMILIAL » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE, PAR LA SUPPRESSION DE LA MARGE AVANT MAXIMALE PRESCRITE ET PAR LA MODIFICATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT

153-06-2026

11. URBANISME – ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 460 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER LES ZONES 115-M ET 117-HA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE certaines parties des zones 115-M et 117-Ha ne coïncident pas avec la ligne médiane d'infrastructures existantes ou projetées, telles que des rues, ruelles, chemin de fer, lignes de transport d'énergie, avec les lacs, les plans d'eau ou cours d'eau, avec les limites des lots cadastrés ou celle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun que les zones 115-M et 117-Ha suivent plutôt les limites de lots à certains endroits afin d'éviter le chevauchement de zones sur les bâtiments bâtis ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant le projet de règlement s'est tenue le 8 juin 2026 à 18 h et qu'aucun commentaire n'a été émis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Charles-Edmond Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'adopter le 2^e projet de règlement suivant :

2E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 460 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER LES ZONES 115-M ET 117-HA

154-06-2026

12. URBANISME – AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 461 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Le conseiller Samuel Boudreau donne l'avis de motion et procède au dépôt du projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 461 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a le pouvoir, en vertu des articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a le pouvoir, en vertu des articles 55 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), d'adopter un règlement concernant la salubrité et les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, adoptée le 25 mars 2021, apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002) visent à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réglementer l'entretien et l'occupation des immeubles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles vise à assurer un contrôle des situations de vétusté et/ou de délabrement des immeubles situés sur son territoire et forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 juin 2026;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Richard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'adopter le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 461 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

155-06-2026

13. ADMINISTRATION – SÉCURITÉ INCENDIE – DEMANDES POUR LA CASERNE 80 DE NOUVELLE – SSIAE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Baie-des-Chaleurs a formulé différentes demandes visant l'amélioration des installations de la caserne 80 de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes concernent notamment la remise en fonction de la douche, l'installation d'armoires de rangement au-dessus de l'évier dans l'espace garage ainsi que l'acquisition de casiers de rangement pour les habits de combat des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE ces améliorations contribueront à assurer un environnement fonctionnel et sécuritaire pour les membres du service incendie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'AUTORISER l'achat des casiers de rangement destinés aux habits de combat des pompiers pour la caserne 80;

D'AUTORISER les travaux requis pour la remise en fonction de la douche ainsi que l'installation d'armoires de rangement au-dessus de l'évier dans l'espace garage de la caserne 80;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les démarches nécessaires et à approuver les dépenses requises conformément aux politiques et règlements municipaux en vigueur;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux et acquisitions soient prises à même les postes budgétaires appropriés.

156-06-2026

14. ADMINISTRATION – EMBAUCHE TRAVAUX PUBLICS – OUVRIER SPÉCIALISÉ CLASSE 2 – POSTE SAISONNIER 20 SEMAINES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle doit pourvoir un poste saisonnier afin de répondre aux besoins opérationnels du service des travaux publics durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en main-d'œuvre justifient l'embauche d'un ouvrier spécialisé classe 2 pour une période de vingt (20) semaines;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'embauche de monsieur David Lapointe à titre d'ouvrier spécialisé classe 2;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'AUTORISER l'embauche de monsieur David Lapointe au poste d'ouvrier spécialisé classe 2 au service des travaux publics de la Municipalité de Nouvelle;

QUE cette embauche soit effectuée pour une période saisonnière de vingt (20) semaines, conformément aux conditions de travail applicables;

QUE cette embauche soit effective rétroactivement au 1er juin 2026;

QUE les dépenses reliées à cette embauche soient imputées aux postes budgétaires appropriés du service des travaux publics.

157-06-2026

15. VARIA

Le varia est ouvert par le maire Richard St-Laurent :

**MOTION DE FÉLICITATION LAURÉAT – 29^E PRIX EXCÉLAN
LOISIR ET SPORT – ÉDITION 2026**

Les membres du conseil, souhaitent souligner le récipiendaire du prix ExcÉlan Loisir et Sport édition 2026, pour la Municipalité de Nouvelle, madame Manon Landry.

Le maire, Richard St-Laurent, prend la parole pour donner des informations sur l'avancement de certains dossiers en cours.

158-06-2026

16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

159-06-2026

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire Richard St-Laurent déclare la séance close.

160-06-2026

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 20h20.



Richard St-Laurent
Maire



Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.